

Winnipeg-Nord-Centre. Mais je pense que l'honorable député est bien trop modéré dans sa demande. Le ministre a signalé qu'il en coûterait 820 millions de dollars pour verser une telle pension. A mon avis, \$100 répondraient jusqu'à un certain point aux besoins de nos vieillards, mais il serait beaucoup plus réaliste et plus pratique de porter cette pension à \$125.

J'aimerais expliquer brièvement comment nous pourrions recueillir cette somme supplémentaire de \$25 destinée à tous les vieillards de notre pays. On a appris récemment que le gouvernement canadien avait consenti une avance de 200 millions de dollars sans intérêts pour appuyer la livre sterling au Royaume-Uni. Cet argent venait de la Banque du Canada. Pourquoi ne pas assurer un versement supplémentaire de \$25 à nos bénéficiaires de la pension de vieillesse par l'entremise de la Banque du Canada de la même façon que nous avons garanti la livre sterling? Cela causerait-il de l'inflation? Non, monsieur le président. Cela n'augmenterait pas non plus les impôts, mais accroîtrait sûrement le pouvoir d'achat des Canadiens.

La vieille génération aide actuellement les jeunes; elle a à cœur leurs intérêts. Croyez-moi, cet argent ne sera pas mis de côté; il retournera dans l'économie qu'il stimulera et servira à combler les lacunes entre le pouvoir d'achat de nos citoyens et la production mise à leur disposition. Il ne faut pas leur accorder seulement \$100 par mois comme l'a proposé l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Il faudrait leur accorder cette somme supplémentaire de \$25 et cette dépense serait financée non par les dollars des contribuables, mais en tirant parti de la Banque du Canada. Il serait plus pratique et plus réaliste, étant donné les besoins actuels, de songer à verser \$125. Nous savons tous que le coût de la vie des vieux n'est pas inférieur à ce qu'il est pour les jeunes. A vrai dire, les frais médicaux sont souvent plus élevés pour les personnes plus âgées. Je pense que l'honorable député de Mercier serait fier d'annoncer que les bénéficiaires de la pension de vieillesse de \$100 pourraient obtenir \$25 de plus, fondés sur notre capacité de production et garantis par la Banque du Canada. Je prie le ministre d'examiner cette proposition que ne devraient pas manquer d'approuver, non seulement les membres du comité, mais tous les Canadiens.

M. Thompson: On a proposé au gouvernement de porter tout de suite à \$100 la pension de vieillesse, ce qui, dans la modification de la loi sur la sécurité de la vieillesse, rendrait l'article 121 inutile.

Selon le ministre du Revenu national, comme il en coûterait 800 millions de dollars par année, la proposition est financièrement irréalisable. Je lui demanderais si le gouvernement ne pourrait pas plutôt songer à augmenter la pension de vieillesse de \$5 par mois, par année, ce qui coïnciderait avec la baisse, une année à la fois, de l'âge minimum requis, jusqu'à concurrence de \$100 par mois. Voilà qui comblerait la lacune évidente créée par le bill à l'étude.

M. Peters: J'ai décidé de participer au débat sur cet article après avoir entendu le ministre du Revenu national dire au comité que nous n'avions pas les moyens de donner suite à la proposition tendant à l'augmentation de la pension. C'est l'attitude qu'ont toujours prise les porte-parole du parti libéral.

Le ministre nous a cité le chiffre de 800 millions de dollars que représenterait, je suppose, le coût total d'une pension de \$100 par mois payée à 65 ans. Toutefois, il ne semble pas tenir compte des épargnes qu'on réaliserait aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse et aux termes de nombreuses autres mesures prévoyant le versement d'indemnités aux personnes âgées de 65 à 70 ans. Ce n'est pas là une nouvelle attitude, puisque les libéraux l'ont adoptée depuis longtemps. Mon attention a été retenue par une déclaration faite à la Chambre par un député chevronné de notre parti, l'honorable député de Kootenay-Ouest, le 30 mars 1950. On discutait alors de mesures relatives à la sécurité de la vieillesse et les porte-parole du gouvernement invoquaient les mêmes arguments qu'ils ont présentés aujourd'hui. A cette occasion, mon honorable ami a déclaré:

Il y a plusieurs façons d'envisager la question de la sécurité pour la vieillesse. Règle générale, les solutions proposées par les députés et par la population se ramènent à deux seulement. La première est celle des cotisations obligatoires établies d'après les règles de l'assurance, et la seconde le paiement de pensions à même le produit d'impôts perçus suivant la faculté de payer des contribuables.

Il dit ensuite qu'il favorise la seconde solution.

Les membres de mon parti ont toujours été d'avis que la population du Canada devait payer les indemnités versées aux Canadiens aux termes de certaines mesures législatives. Nous estimons également que la sécurité de la vieillesse est une responsabilité qui incombe à toute la population et que si nous devons augmenter les pensions de vieillesse, il faudra peut-être hausser les impôts. Mais, n'avons-nous pas été malhonnêtes, politiquement parlant, envers les bénéficiaires de pensions de vieillesse depuis de nombreuses années? J'ai fait quatre campagnes électorales et l'un des